



Communiqué de presse

Le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne appelle les pêcheurs professionnels à se mobiliser contre la menace d'interdiction du chalutage

Un amendement de la loi-cadre sur la biodiversité –actuellement en discussion à l'Assemblée nationale- prévoit l'interdiction du chalutage en eaux profondes, mais sans jamais définir ce qu'est la pêche profonde, renvoyant les modalités pratiques d'application du texte à un futur décret en Conseil d'Etat. **Cet amendement porte donc en lui la menace d'une interdiction totale du chalutage, soit la disparition de toute une filière économique.**

Contrairement aux engagements antérieurs du gouvernement, la ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, et la secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, Barbara Pompili, approuvent l'adoption de cet amendement qui doit être discuté jeudi 17 mars à l'Assemblée nationale.

Face à cette menace d'interdiction de la pêche au chalut, le Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne demande à tous les bateaux de pêche professionnelle de Bretagne de bloquer symboliquement leur port d'attache pendant une heure. Il s'agit de lancer un avertissement au gouvernement et aux députés, sans néanmoins pénaliser l'activité de pêche dans un premier temps. Bien évidemment, si ce premier message n'est pas entendu, des actions beaucoup plus dures seront menées par les professionnels de la filière pêche.

Le CRPMEM de Bretagne demande également à tous les pêcheurs professionnels d'envoyer un mail à Ségolène Royal, à Barbara Pompili et à l'ensemble des parlementaires, réclamant le retrait de cet amendement.

Comme le souligne Olivier Le Nezet, président du CRPMEM de Bretagne : « Si cet amendement est adopté, ce serait un cataclysme sur le littoral français. Nous ne pouvons pas accepter qu'une telle épée de Damoclès pèse en permanence au-dessus de la tête des pêcheurs professionnels et paralyse potentiellement tout un secteur d'activité ».

Près de 600 navires pratiquent la pêche au chalut en Bretagne, soit environ 2500 pêcheurs. Une telle interdiction impacterait aussi toute la filière aval (ports de pêche, mareyeurs, entreprises de transports...), soit environ 8000 personnes en Bretagne.

Le CRPMEM de Bretagne appelle de ses vœux une véritable politique publique environnementale, mais s'oppose à une écologie idéologique et punitive.